

A Lanvallay, un nouveau binôme en lice aux Municipales dans la région de Dinan

Le Petit Bleu
des Côtes d'Armor

Par **Rédaction Dinan**

Publié le 20 déc. 2025 à 10h00

L'association Lanvallay Cap Sur L'avenir, qui mène la campagne électorale a fait le choix de présenter aux habitants de Lanvallay un binôme : Olivier de Bonfils et Bruno Héluard



Olivier de Bonfils et Bruno Héluard se présentent en binôme pour les élections municipales à Lanvallay (Côtes-d'Armor). ©Le Petit Bleu

Olivier de Bonfils, 64 ans, retraité du secteur bancaire et Bruno Héluard, 54 ans, chef d'entreprise seront donc les deux têtes de liste de l'opposition municipale pour cette élection 2026 à Lanvallay (Côtes-d'Armor).

« Cette solution à deux têtes existe déjà dans plusieurs communes. Elle s'inscrit dans une volonté claire : répondre avec sérieux, efficacité et engagement aux responsabilités croissantes liées à la fonction de maire. Nous sommes convaincus que

cette organisation innovante constitue une réponse moderne et responsable aux attentes légitimes des habitants et aux défis auxquels notre commune doit faire face », indique Olivier de Bonfils.

Rôle exigeant

« Aujourd'hui, notre commune qui compte environ 4 300 habitants, demande de la présence, beaucoup d'attention, et le rôle de maire qui est devenu particulièrement exigeant, nécessite une capacité d'écoute renforcée, une maîtrise de dossiers de plus en plus complexe (urbanisme, finances, Ehpad, transition écologique, sécurité, relations avec les institutions, gestion du personnel communal), ainsi qu'une grande disponibilité pour les habitants. » précise Bruno Héluard.

La gestion municipale en binôme

L'exemple précurseur de la commune de Teillé (Loire-Atlantique) où depuis 2020 deux personnes partagent les responsabilités de la fonction d'édile fait des émules. D'autres communes comme Trévron, au sud de Dinan, présentent deux têtes de liste aux prochaines élections. Entre 2020 et 2023, 800 maires ont abandonné leur écharpe suite à un surmenage ou une agression. Cependant aucun dispositif légal ne prévoit cette disposition à deux têtes. Officiellement il n'y a toujours donc qu'un maire par commune.

Les deux prétendants ont souhaité proposer une organisation fondée sur un binôme complémentaire et capable de partager les responsabilités.

Nous voulons apporter des compétences diversifiées et garantir une disponibilité et une continuité de l'action municipale en toutes circonstances.

Intérêt général

Les deux têtes de liste partagent une vision similaire pour l'avenir de la commune, des valeurs identiques de service public, et assurent avoir « un engagement total au service de l'intérêt général. Cette démarche est avant tout pensée dans l'intérêt des habitants. » complète Olivier de Bonfils.

« Elle vise à renforcer la qualité d'écoute, améliorer la réactivité et la proximité avec la population, sécuriser la gestion financière de la commune sur le long terme et assurer un pilotage rigoureux et professionnel des projets municipaux. »

Deux maires pour la commune de Teillé : "Quand l'un ne va pas bien, l'autre lui remonte le moral, y'a pas d'ego !"

Vers une mode des binômes ?